

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	33

CULTURE

CRÉATION D'UN PORTAIL WEB ET
SUBVENTION POUR LA MÉDIATHÈQUE

Délibération : **02.2014.007**

Transmis en préfecture le :

27 février 2014

Séance du : **25 février 2014**

Compte-rendu affiché le **28 février 2014**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **18 février 2014**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **33**

Président : **Monsieur CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Jean-Christian DARNE, Marylène MILLET, Pierre ZACHARIE, Jean-Paul CLEMENT, Odette BONTOUX, Alain GONDET, Yves DELAGOUTTE, Mohamed GUOUGUENI, Guillaume COUALLIER, Fabienne TIRTIAUX, Michel MONNET, François VURPAS (à partir du point 9), Agnès JAGET, Maryse JOBERT-FIORE, Yves GAVAUULT, Marie MICHAUD, Isabelle PICHERIT, Dominique DUBET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Marie-Paule GAY, Lucienne DAUTREY, André GRILLON, Étienne FILLOT, Corinne PRINCE, Thierry MONNET, Alain PANTAZIAN, Catherine ALBERT-PERROT, Gilles PEREYRON

Membres absents excusés à la séance :

Brigitte FERRERO, Marie-Pierre MOREL, Yves MOLINA, Christian ARNOUX

Pouvoirs :

Brigitte FERRERO à Maryse JOBERT-FIORE, Marie-Pierre MOREL à Marylène MILLET, Yves MOLINA à Etienne FILLOT, Christian ARNOUX à Roland CRIMIER

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Madame Agnès JAGET

La ville de Saint-Genis-Laval a l'ambition de faire de la médiathèque un équipement moderne et innovant.

Depuis 3 ans, elle s'est engagée dans un nouveau projet culturel qui insiste sur la nécessité de suivre l'évolution des usages de la population, qui utilise de plus en plus de services numériques dans son quotidien.

Depuis juillet 2009, la médiathèque dispose d'un site internet proposant principalement l'accès à son catalogue (société PMB Services). Or ce dernier, assez figé dans sa présentation et ses fonctionnalités, ne permet pas de mettre en valeur la diversité de l'offre culturelle de la médiathèque.

Il apparaît donc opportun de faire évoluer le site actuel vers un portail web, pouvant offrir une véritable plus-value à la médiathèque en modernisant son image, tout en donnant accès à de nouveaux services à distance pour la population.

Sa mise en œuvre dès 2014 complètera ainsi le dispositif transitoire déployé pendant les travaux de rénovation de la médiathèque à savoir accueil du jeune public aux Barolles et le grand public à la Petite Maison des Champs selon un dispositif de guichet.

Ce portail web permettra l'accès à un ensemble de ressources internes : catalogue, infos pratiques, nouveautés, agenda, bibliothèque hors les murs, univers jeunesse, univers image et son ...

Il proposera également progressivement des ressources externes comme l'écoute musicale en streaming, le prêt de livres numériques, l'auto-formation en ligne ...

Le prêt du livre numérique est un service de livres dématérialisés qui permet aux usagers munis d'un mot de passe et d'un identifiant le téléchargement d'un livre numérique parmi un choix établi par les bibliothécaires.

En effet, comme une collection d'une médiathèque, un fonds de livres sera choisi par les professionnels. Les bibliothécaires pourront définir le nombre de livres prêtés par connexion, la durée du prêt (service de prêt chronodégradable, c'est-à-dire qu'au bout d'une durée déterminée, le(s) livre(s) téléchargé(s) disparaît automatiquement du support numérique de l'abonné.

Les livres numériques sont lisibles en ligne sur plusieurs postes, téléchargeables sur ordinateur (PC et MAC), sur toutes les liseuses - à l'exception du Kindle d'Amazon -, sur iPad et sur tablette Android.

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du partenaire concerné par le projet (DRAC).

Après avoir entendu l'exposé de Madame Agnès JAGET ,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE À L'UNANIMITÉ CETTE DÉLIBÉRATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour Extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

